



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### CAPEPS

Question écrite n° 37763

#### Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les recrutements en éducation physique et sportive. Alors que depuis 2004 le Gouvernement ne cesse de parler d'excédent en professeurs d'EPS afin de justifier une baisse drastique des recrutements, la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale a publié en juin 2005 une étude sur les besoins en personnel d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans le second degré public pour la période 2006 à 2013 démontrant qu'il était nécessaire de procéder au recrutement de 17 320 professeurs par an pour les huit années concernées. Or le ministère de l'éducation nationale n'a proposé que 10 000 postes au concours externe de 2006, 9 826 pour celui de 2007 et 8 453 pour celui de 2008. Aussi, il aimerait connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour éviter la précarisation des étudiants en STAPS, qui sont employés avec des statuts précaires alors que l'on refuse leur recrutement.

#### Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants se fait dans le cadre de concours calibrés en fonction des besoins de l'éducation nationale, eux-mêmes déterminés en analysant le nombre de départs à la retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que d'éventuelles évolutions pédagogiques ; en l'occurrence ces dernières sont plutôt favorables à l'éducation physique et sportive. En ce qui concerne l'éducation physique, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été très supérieur au nombre de départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires se trouvaient en sureffectif. Aujourd'hui, la proportion des enseignants d'éducation physique et sportive dans cette situation est supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. L'évolution du nombre des recrutements aux concours de l'année 2009 en éducation physique et sportive a donc précisément pour objet de prendre en compte les sureffectifs qui perdurent encore cette année. L'amélioration de la mobilisation des enseignants, réalisée ces dernières années dans la discipline, et la place reconnue à cet enseignement ont conduit, au plan national, à maintenir les recrutements en 2008 et 2009 au même niveau qu'en 2007, ce qui n'est pas le cas dans toutes les disciplines, puisque pour la plupart d'entre elles le nombre de recrutements a baissé. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive sont réexaminées chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement dans chaque discipline et également en EPS, cela ne saurait signifier une diminution quelconque de l'offre éducative pour les élèves.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Germinal Peiro](#)

**Circonscription :** Dordogne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37763

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 2008, page 10834

**Réponse publiée le :** 19 mai 2009, page 4909